



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22068957

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

01-06-2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION Tournai

N° d'entreprise : **0429 786 412**

Nom

(en entier) : **Commerce de Bestiaux Sagaert Pierre**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis (Leers Nord)**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

1. Démissions

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission spontanément offerte en tant que d'administrateur à compter du 19 mai 2022 de:

- Monsieur Pierre Sagaert, Rue de la Motterie 2, 7730 Estaimpuis (Leers-Nord).

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.

Une procuration est accordée à Quantis Accountancy CVBA, représentée en permanence par monsieur Filip Gekiere, de signer toutes les formalités concernant les publications au Moniteur Belge au nom de Commerce de Bestiaux Sagaert Pierre SA.

La procuration a été déposée auprès du tribunal d'entreprise du Hainaut, division de Tournai, le 29 décembre 2017.

Pour Commerce de Bestiaux Sagaert Pierre SA,
Quantis Accountancy CVBA, mandataire,
Gekiere F. Accountancy BV,
Représentée par son représentant permanent, monsieur Filip Gekiere,
administrateur délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 10/06/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).